

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Tel; 5517 700 Fax: 5511299

Website: www.africa-union.org

SP9019

CONSEIL EXÉCUTIF

Vingt-deuxième session ordinaire

21 - 25 janvier 2013

Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/751 (XXII) ii

Original : anglais

**RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA COMMISSION SUR
L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DE
L'UNION AFRICAINE (2014-2018) ET DU PLAN STRATÉGIQUE
GLOBAL DE L'UNION**

RAPPORT PÉRIODIQUE DE LA COMMISSION SUR L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (2014-2018) ET DU PLAN STRATÉGIQUE GLOBAL DE L'UNION

1. INTRODUCTION

- 1.1. Le Plan stratégique de la Commission de l'UA pour la période 2009-2012 est arrivé à son terme en décembre 2012 et, en attendant le Plan qui suivra, la Commission de l'UA a entrepris un examen approfondi pour analyser ses réalisations, ses points forts et ses faiblesses en vue de tirer parti des expériences passées et de déterminer la voie à suivre.
- 1.2. De manière générale, l'examen a révélé que le Plan stratégique 2009-2012 a concrétisé la vision de l'Union et s'est fixé de bons objectifs. L'examen a également mis en évidence les lacunes suivantes :
 - hiérarchisation trop ambitieuse et limitée (18 objectifs stratégiques et 74 stratégies visés et 91 résultats attendus en 4 ans) ;
 - des stratégies peu claires et irréalisables (la plupart étant en dehors des champs d'activité de la Commission de l'UA) ;
 - absence de plan de mise en œuvre détaillé ;
 - attention insuffisante accordée au rôle des autres parties prenantes de l'Union, en particulier celles qui sont responsables de la transformation des produits définis par la Commission en résultats et impacts aux niveaux régional et national. Les parties prenantes identifiées sont les CER, les États membres, l'Agence du NEPAD, les partenaires, les organisations de la société civile, les universités, les groupes de réflexion et le secteur privé.
- 1.3. Le rapport d'examen a donc finalement recommandé l'élaboration et la mise en œuvre conjointes d'un Plan stratégique global de l'Union africaine par la Commission, les organes de l'UA, l'Agence du NEPAD, les CER et les États membres.
- 1.4. L'examen a recommandé en outre deux options qui permettront de laisser suffisamment de temps pour l'élaboration d'un Plan de l'Union :
 - une décision politique prorogeant le Plan actuel de deux ans jusqu'en 2014 (option la moins onéreuse) ;
 - l'élaboration d'un Plan stratégique transitoire de deux ans pour la Commission.

- 1.5. Suite à des consultations avec les États membres par le biais du Sous-comité du COREP sur les programmes et conférences, il a été jugé inapproprié pour la Commission de l'UA de recourir à une longue période de transition et qu'il fallait plutôt élaborer un nouveau Plan stratégique pour une durée complète de quatre ans (2014-2017), qui sera ensuite ajusté pour prendre en compte l'orientation stratégique déterminée par le Plan de l'Union, une fois terminé et approuvé par les organes délibérants de l'UA.
- 1.6. Lors de sa vingt et unième session ordinaire tenue du 9 au 13 juillet 2012 à Addis-Abeba (Éthiopie), le Conseil exécutif, dans sa Décision EX.CL/Dec.698(XXI) sur l'élaboration du Plan stratégique de l'Union, a pris note du Rapport sur l'examen du Plan stratégique 2009–2012 de la Commission de l'Union africaine et a autorisé la Commission à entamer le processus d'élaboration du Plan stratégique de l'Union africaine avec la participation des parties prenantes telles que les États membres, d'autres organes de l'UA, les CER, l'Agence du NEPAD et la société civile. Par cette décision, il a également été demandé à la Commission de soumettre régulièrement un rapport d'étape aux organes délibérants de l'UA.
- 1.7. Conformément à la décision du Conseil exécutif, le présent document présente un rapport d'étape sur l'élaboration du Plan stratégique 2014-2017 de la Commission et du Plan de l'Union africaine.

2. AVANCÉES DANS L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE 2014-2017 DE LA COMMISSION DE L'UA

- 2.1. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation du Plan stratégique 2009-2012, la Commission a adopté une approche consultative pour recueillir la contribution des parties prenantes concernées, en particulier les États membres, d'autres organes de l'UA, les CER et l'Agence du NEPAD. L'exercice est dirigé par la Présidente de la Commission avec la pleine participation des autres commissaires, le contenu étant fourni par les départements de la Commission de l'UA et validé par les principales parties prenantes avant la présentation du Plan stratégique aux organes délibérants de l'UA, pour adoption. Tout sera également mis en œuvre pour consulter les femmes et les jeunes qui constituent plus de 60 pour cent de la population africaine.
- 2.2. Pour lancer le processus, un atelier a été organisé à l'intention des directeurs de la Commission de l'UA, des autres organes de l'UA, des CER et de l'Agence du NEPAD, du 19 au 21 septembre 2012 à Addis-Abeba afin de délibérer et convenir de l'approche et des questions à aborder dans l'élaboration du Plan stratégique de la Commission de l'UA et du Plan de l'Union africaine.
- 2.3. Les participants à l'atelier ont examiné, entre autres, la configuration à quatre piliers et ont recommandé les modifications suivantes :

- (a) paix et sécurité ;
- (b) développement social, économique et humain ;
- (c) intégration, coopération et partenariats ;
- (d) valeurs partagées ;
- (e) renforcement des institutions et des capacités, et communication.

2.4. Lors de la journée de réflexion de la Commission à Debre Zeit (Éthiopie), les 25 et 26 novembre 2012, qui avait pour objectif d'élaborer une feuille de route couvrant le mandat de quatre ans des commissaires, les participants ont identifié les huit domaines prioritaires suivants :

- (a) renforcer les capacités humaines de l'Afrique en accordant la priorité aux soins de santé primaires, à la prévention et à l'éducation avec un accent particulier sur l'enseignement supérieur, le développement des compétences et l'investissement dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation ;
- (b) accroître la production agricole et la productivité, développer le secteur de l'agro-industrie et les entreprises agroalimentaires, améliorer l'accès au marché et réaliser des progrès collectifs dans le secteur de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique ;
- (c) promouvoir un développement économique et une industrialisation inclusifs grâce à l'accélération des projets de développement des infrastructures qui facilitent l'intégration économique ; permettent d'accroître le commerce intra-africain, l'accès au marché mondial, ainsi que la participation du secteur privé ; optimisent l'utilisation efficace et durable des ressources minérales et d'autres ressources naturelles du continent ;
- (d) promouvoir la paix et la stabilité, la bonne gouvernance, la démocratie et les droits de l'homme en tant que fondement pour l'intégration, la sécurité et le développement du continent, ainsi que pour l'amélioration de la qualité de vie de ses populations ;
- (e) intégrer les femmes et les jeunes dans toutes les priorités et activités de l'Union et du continent ;
- (f) mettre en œuvre les stratégies de mobilisation des ressources, notamment des sources alternatives de financement pour permettre à l'Afrique de financer ses programmes et son développement ;
- (g) mettre en place une Union axée sur les populations grâce à la communication active des programmes de l'Union africaine, la mise en valeur de l'image de marque de l'Union et la participation de toutes les parties prenantes à la définition et la mise en œuvre du programme africain ;

- (h) renforcer la capacité institutionnelle de la Commission de l'UA, des CER, des États membres et des autres organes et consolider leurs relations avec les partenaires stratégiques, ainsi qu'avec les autres partenaires.

2.5. Ces domaines prioritaires seront mis en œuvre par des actions spécifiques, ciblées et mesurables visant à renforcer les fondements d'un continent intégré, prospère, pacifique et centré sur les populations. La Commission propose par conséquent que ces domaines prioritaires, associés à la configuration à cinq piliers, constituent le socle du Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA.

- a) **Le COREP est prié de noter que les cinq piliers et huit domaines prioritaires proposés ci-dessus, seront examinés plus en détail avec son Sous-comité des programmes et conférences dès après la session en cours des organes délibérants de l'UA.**
- b) **Le COREP est également prié de noter que la prochaine étape importante de ce processus sera la définition des résultats et des produits attendus, ainsi que des actions spécifiques, ciblées et mesurables qui constitueront le Plan stratégique 2014-2017 de la Commission de l'UA à soumettre à l'examen des organes délibérants en mai 2013.**

2.6. La feuille de route ci-après est proposée pour l'élaboration du Plan stratégique de la Commission de l'UA :

Phase	Activité	Étape/Produit	Calendrier
1.	Procéder à des consultations approfondies avec les départements de la Commission de l'UA et d'autres parties prenantes	Projet du Plan stratégique	31 janvier 2013
2.	Réunions du Sous-comité des programmes et conférences	Commentaires, observations et contribution	6-7 février 2013
3.	Révision du Plan stratégique	Deuxième projet du Plan stratégique	8-14 février 2013
4.	Atelier de validation réunissant les CER, les organes de l'UA et l'Agence du NEPAD	Commentaires, observations et contribution	21-22 février 2013
5.	Révision du premier projet du Plan	Troisième projet du Plan stratégique	23-26 février 2013
6.	Traduction	Deuxième projet du Plan stratégique dans les quatre langues de l'UA	27 février – 7 mars 2013
7.	Envoi aux États membres	Réception du Plan stratégique par les États membres	8 mars 2013
8.	Réunion avec le Sous-comité des programmes et conférences	Recommandations au COREP	18-19 mars 2013

9.	Révision du deuxième projet du plan stratégique	Dernier projet du Plan stratégique	20-25 mars 2013
10.	Traduction finale	Dernier projet dans les quatre langues	26-28 mars 2013
11.	Envoi du projet final aux États membres	Réception du projet final du Plan stratégique par les États membres	29 mars 2013
12.			
13.	Réunion du COREP	Recommandations au Conseil exécutif	Troisième semaine d'avril 2013
14.	Session du Conseil exécutif et de la Conférence	Adoption du Plan stratégique	mai 2013
15.	Élaboration d'un Plan de mise en œuvre et d'un cadre de suivi et d'évaluation et Budget 2014	Projets de document	juin-octobre, à présenter au Sommet de janvier 2014

Le COREP est prié de prendre note du calendrier proposé pour l'élaboration du Plan l'Union.

3. AVANCÉES DANS L'ÉLABORATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'UNION AFRICAINE

- 3.1 Le processus de préparation du Plan stratégique de l'Union africaine a commencé par l'élaboration d'un concept comprenant l'approche et la méthodologie générale à suivre, les parties prenantes à consulter, ainsi qu'une feuille de route.
- 3.2 La note d'orientation a été examinée par un atelier qui a eu lieu du 19 au 21 septembre 2012 à Addis-Abeba, qui a réuni les directeurs de la Commission de l'UA, d'autres organes de l'UA, des CER et l'Agence du NEPAD.
- 3.3 En ce qui concerne l'approche, la méthodologie et les parties prenantes, l'Atelier a formulé les recommandations suivantes, qui ont été ensuite approuvées par la Commission :
- (a) pour s'assurer de l'appropriation de l'Afrique, l'élaboration du Plan stratégique de l'Union africaine doit être un processus de consultations approfondies appuyées par une recherche de haut niveau et une rigueur analytique dignes d'un plan d'une telle importance stratégique ;
 - (b) les principales parties prenantes à consulter sont les États membres, les CER, les autres organes de l'UA, l'Agence du NEPAD et d'autres institutions africaines (CEA et BAD), ainsi que le milieu universitaire, les institutions de recherche et les groupes de réflexion, le secteur privé, la société civile et les partenaires internationaux ;

- (c) des efforts particuliers devraient être également déployés pour consulter les femmes et les jeunes qui constituent plus de 60 pour cent de la population africaine ;
- (d) les anciens chefs d'État devraient également être consultés afin de tirer profit de leur sagesse et de leur expérience ;
- (e) le Plan stratégique de l'Union africaine et les cadres stratégiques qui l'appuient devraient être validés par toutes les parties prenantes avant leur présentation aux organes délibérants de l'Union africaine, pour adoption en janvier 2014.

3.4 En ce qui concerne les principales étapes à suivre, l'Atelier a recommandé ce qui suit :

- (a) une analyse ou un diagnostic de la situation afin de faire le point sur l'état des domaines économiques, du développement politique et social. L'objectif est d'évaluer la situation sur le terrain, d'identifier les principaux défis et les domaines prioritaires de préoccupation continentale ;
- (b) cette phase devrait également comporter un examen des plans/cadres stratégiques existants de tous les organes de l'UA, des CER et de l'Agence du NEPAD afin d'identifier les points communs, les doubles emplois et les lacunes ;
- (c) la phase devrait être suivie d'un aperçu des principaux objectifs phares, des objectifs stratégiques et des priorités à poursuivre pour relever les principaux défis identifiés au niveau de l'étape précédente ;
- (d) des scénarios et des analyses prospectives (projection de l'Afrique dans l'avenir, par exemple une projection sur 50 ans) devraient être également planifiés à ce stade ;
- (e) des études de base devraient être menées pour faciliter le suivi et l'évaluation au stade de la mise en œuvre du Plan ;
- (f) au nombre des autres activités à entreprendre figurent l'élaboration, dès le départ, d'une stratégie de communication visant à promouvoir la participation des citoyens au processus, ainsi que la collecte et la diffusion de l'information, l'analyse des parties prenantes, l'élaboration du programme détaillé, la répartition claire des rôles et des responsabilités entre les parties prenantes, la rédaction du cadre de suivi et d'évaluation, ainsi que celle du plan de mise en œuvre.

3.5 L'Atelier a également formulé les recommandations importantes ci-après :

- (a) le Plan stratégique de l'Union africaine devrait être axé sur sa Vision reposant sur :

« une Afrique unie, intégrée, prospère et pacifique, et représentant une force dynamique sur la scène mondiale »

- (b) le Plan de l'Union africaine devrait être basé sur des perspectives de planification sur cinquante (50) ans et dénommé **Programme 2063 de l'Union africaine**, avec pour sous-titre : « Cadre **stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable** ».

Il a été convenu que les **perspectives de planification** devraient être à long terme et réalisables pour obtenir les résultats et l'impact escomptés. Il a également été convenu que les perspectives de planification sur cinquante (50) ans coïncideront avec les cent (100) ans de l'OUA/UA.

Le Sous-comité est prié de noter que les recommandations susmentionnées, de l'Atelier seront examinées avec le Sous-comité des programmes et conférences dès après les réunions en cours des Organes délibérants de l'UA.

- 3.6 Conformément à la Décision du Conseil exécutif EX.CL/Dec.698(XXI) qui

« AUTORISE la Commission à solliciter auprès des États membres, des partenaires stratégiques tels que la CEA, la BAD et d'autres partenaires au développement des contributions volontaires, ainsi que leur soutien matériel et technique », la BAD et la CEA ont convenu de fournir un appui technique alors que d'autres partenaires au développement apporteront une aide financière pour le processus de consultation.

- 3.7 La BAD et la CEA travaillent avec la Commission sur l'élaboration d'un document de synthèse qui analyse à la fois l'environnement interne et externe présentant des défis et des opportunités ; interrogent les futurs moteurs de la transformation socioéconomique de l'Afrique ; identifient certaines politiques et stratégies, et explorent des possibilités de financement de la transformation de l'Afrique.
- 3.8 Une première mouture du présent document a été examinée par la Présidente de la Commission de l'UA, le président de la BAD et le Secrétaire exécutif de la CEA lors de leur réunion tenue les 11 et 12 janvier 2013 au siège de la Commission de l'UA.
- 3.9 Le présent document est toujours en cours d'élaboration et la haute hiérarchie des trois institutions ont fourni des indications importantes sur les améliorations à apporter.
- 3.10 Le présent document servira de base pour de larges consultations avec les parties prenantes afin que les citoyens africains contribuent à l'élaboration

du Plan et se l'approprient conformément aux principes d'une participation large.

Le COREP est prié de prendre note des travaux en cours et d'exhorter la Commission de l'UA, la BAD et la CEA à accélérer l'élaboration du document en vue de soumettre, lors des réunions des organes délibérants de l'UA prévus en mai, un document-cadre contenant les principaux objectifs stratégiques, les résultats et les priorités à réaliser pour la transformation socioéconomique du continent au cours des cinquante (50) prochaines années

3.11 La feuille de route suivante est proposée pour l'élaboration du Plan de l'Union africaine :

Phase	Activité	Étape/Produit	Calendrier
1.	Examiner les plans et cadres stratégiques existants de l'ensemble des CER, des organes de l'UA, de l'Agence du NEPAD ; procéder à une analyse de la situation ; identifier les doubles emplois, les lacunes, les domaines thématiques ; entreprendre des études de base si nécessaire et l'analyse par les parties prenantes	Analyse de la situation/document de synthèse	janvier-février 2013
2.	Consulter les parties prenantes sur le document de synthèse (y compris le COREP et son Sous-comité des programmes et conférences	Commentaires, observations et contribution	février-mars 2013
3.	Définir les principaux objectifs, les objectifs stratégiques phares, les résultats et les priorités	Projet de document-cadre contenant les objectifs stratégiques, les résultats et les priorités	mars-avril 2013
4.	Présenter le projet de document-cadre au Sous-comité et au COREP	Recommandations au Conseil exécutif	avril-mai 2013
5.	Présenter le document-cadre au Conseil exécutif et à la Conférence	Adoption du document-cadre	mai 2013
6.	Améliorer le document-cadre en définissant en détail les stratégies, les programmes et les indicateurs	Projet de plan stratégique	juin-août 2013
7.	Consulter les parties prenantes sur le projet de Plan stratégique	Commentaires, observations et contribution	septembre-octobre 2013
8.	Élaborer un cadre de suivi et d'évaluation	Projet de cadre de suivi et d'évaluation	septembre-octobre 2013

Phase	Activité	Étape/Produit	Calendrier
9.	Élaborer un Plan de mise en œuvre	Projet de Plan de mise en œuvre	septembre-octobre 2013
10.	Organiser des ateliers de validation au niveau continental sur le projet de Plan stratégique, le projet de cadre de suivi et d'évaluation et le projet de plan de mise en œuvre	Commentaires, observations et contribution	novembre 2013
11.	Présenter le projet de Plan stratégique, le projet de cadre de suivi et d'évaluation, le projet de plan de mise en œuvre au Sous-comité et au COREP	Recommandations au Conseil exécutif	novembre 2013
12.	Présenter le plan stratégique, le cadre de suivi et d'évaluation et le plan de mise en œuvre au Conseil exécutif et à la Conférence	Adoption	janvier 2014
13.	Populariser le Plan stratégique de l'UA	Plan stratégique de l'UA, popularisé	février-mars 2014

Le COREP est prié de prendre note du calendrier proposé pour l'élaboration du Plan stratégique de l'Union africaine.

2012

Progress report of the commission on the development of the strategic plan for the African Union Commission (2014 To 2018) and the Union-Wide Plan

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/4278>

Downloaded from African Union Common Repository